



Les consultations lors de votre suivi : de la consultation précoce à celle du post-partum

En plus des échographies recommandées pendant la grossesse, il y a les consultations obligatoires lors de votre suivi. Elles ont lieu tous les mois. Au sein du cabinet, la plupart du temps ces échographies recommandées sont effectuées en même temps que les consultations.

La consultation précoce

C'est le plus long des RDV.

Il se fait autour de 6 semaines de grossesse (soit 8 Semaines d'Aménorrhée)

Il permet de

- *faire connaissance
- *remplir tout votre dossier médical afin d'adapter au mieux votre suivi
- *réaliser une échographie de datation et d'établir votre calendrier de grossesse
- *vous donner des informations sur certains éléments de prévention lors de la grossesse (la toxoplasmose et d'autres infections, le dépistage des anomalies chromosomiques...)
- *d'organiser votre suivi

A la fin de cette consultation vous est remis un dossier avec votre calendrier de suivi, les pochettes de suivi échographique et biologique, certaines informations et les consentements pour la réalisation des échographies et celui pour la réalisation de la prise de sang pour le dépistage des anomalies chromosomiques. Merci de bien l'apporter à chaque consultation

L'entretien du 4^e mois ou prénatal précoce (cf feuille d'information dédiée)

Il se fait auprès d'une sage-femme et est devenu obligatoire depuis Mai 2020. Il ne remplace pas la consultation médicale du 4^e mois.

Les consultations du 3^e au 8^e mois

Elles permettent de s'assurer de votre bien-être ainsi que de celui de votre bébé (par des questions, votre prise poids, de tension, la mesure de votre ventre, l'écoute des bruits du cœur de votre bébé...).

Et de vous prescrire certains examens spécifiques (cf dossier biologique) ou certains traitements préventifs en fonction de votre terme

Y sont couplées les échographies recommandées au 3^e, 5^e et 7^e mois.



Les consultations lors de votre suivi : de la consultation précoce à celle du post-partum

La consultation anesthésiste (RDV à prendre quand vous êtes enceinte de 7 mois)

Se fait généralement autour du 8^e mois.

Elle est obligatoire même si vous ne désirez pas de péridurale.

Elle permet de dépister les situations anesthésistes plus à risque.

La consultation du 9^e mois (RDV à prendre quand vous êtes enceinte de 5 mois)

Se fait à la maternité de Beaune

Comme les autres consultations, elle permet de s'assurer de votre bien être ainsi que de celui de votre bébé.

Elle vous permet aussi de connaître les lieux (visite virtuelle :

<https://www.youtube.com/watch?v=8JPOB2qKHpw>)

Et les consignes de fin de grossesse vous seront données notamment si vous n'avez pas accouchée le jour de votre terme.

La consultation du post-partum (RDV à prendre quand vous êtes à la maternité)

Elle se fait deux mois après l'accouchement.

Il n'y a pas, lors de ce RDV, d'examen gynécologique de façon systématique (cela dépend si vous présentez des symptômes inhabituels, si votre frottis n'est plus à jour...)

Elle permet de reparler de votre accouchement et des questions que vous vous posez peut-être depuis.

Elle permet aussi de discuter de CONTRACEPTION :

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/documents/brochure/choisir-sa-contraception>